

Comités permanents de la Chambre des  
communes

39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

Débutant le 16 octobre 2007

Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,  
Ève-Mary Thאי Thi Lac

## Comité permanent de la sécurité publique et nationale, témoignages, 16 avril 2008

**Mme Ève-Mary Thai Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Bonjour à tous.

Je vous remercie de vous être déplacés pour venir rencontrer les membres du comité. Je veux également vous offrir mes condoléances, ainsi qu'à vos familles, pour le décès de vos frères et fils respectifs. Je veux aussi saluer votre courage et surtout votre engagement à la recherche de réponses dans les événements qui vous ont frappés, vous et vos familles respectives, et à la quête pour éclairer notre comité dans nos présents travaux sur l'étude du Taser.

Le Bloc québécois a été le premier parti à demander un moratoire sur l'utilisation de l'arme à impulsion Taser. On sait qu'en général, les policiers sont là pour protéger les gens. On doit saluer le travail de la majorité des policiers; ils font un excellent travail. Néanmoins, on leur a remis entre les mains une arme très dangereuse en leur disant que cette arme était la solution et sans danger, d'où le problème. Lors de formations, les policiers avaient été informés que cette arme était un outil inoffensif remplaçant l'arme à feu.

Mon collègue M. Ménard a demandé une enquête indépendante et objective. Il y a deux semaines, lors de notre visite à Vancouver, j'ai posé une question à un des témoins par rapport à une situation presque absurde. De fait, je lui ai rappelé que dans le comté voisin de ma circonscription, il y avait eu, une semaine plus tôt, une saisie de Taser. Lorsqu'il est question d'une arme, il est également toujours question d'un marché noir.

J'ai posé cette question au témoin: si une personne du milieu criminel utilisait le Taser à répétition dans le but d'infliger des blessures à une personne ou même d'entraîner sa mort, l'autopsie révélerait-elle hors de tout doute que la personne est morte par homicide? La réponse fut non. C'est assez absurde de dire qu'une arme est sécuritaire sans pouvoir dire avec certitude que la personne est morte par homicide, tout en sachant qu'elle a reçu à plusieurs reprises une décharge d'arme qui lui aurait été fatale.

Je crois savoir que mon intervention va dans le même sens que celle de vos familles. Tant qu'on n'aura pas déterminé que cette arme est sans danger, il faudra absolument demander un moratoire et qu'une enquête indépendante et objective soit être faite au Canada par rapport à l'utilisation du Taser.

En terminant, je salue de nouveau votre courage. Je vous incite à continuer de vous engager, car cela va aider notre comité. Vos témoignages et votre engagement seront d'une grande valeur non seulement pour le comité, mais pour la sensibilisation à cette situation partout au Canada. Merci beaucoup.